

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **29 mars 2010**

Décision n° **B-2010-1482**

commune (s) : Feyzin

objet : Revente, à la Ville, d'un immeuble situé 2, place Claudius Béry

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 22 mars 2010

Compte-rendu affiché le : 30 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Crédoz), Colin (pouvoir à Mme Vullien), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Blein, Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.), MM. Imbert A (pouvoir à M. Assi), Sangalli (pouvoir à M. Bouju).

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Barge, Sécheresse, Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 29 mars 2010**Décision n° B-2010-1482**

commune (s) : Feyzin

objet : **Revente, à la Ville, d'un immeuble situé 2, place Claudius Béry**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande de la Ville et en vue de construire un groupe scolaire, la Communauté urbaine a acquis, par voie de préemption, un immeuble situé 2, place Claudius Béry à Feyzin, au prix de 210 000 €.

Il est constitué d'un bâtiment de deux niveaux comportant un rez-de-chaussée à usage commercial et un étage à usage d'habitation situé sur trois parcelles cadastrées sous les numéros 32, 33 et 36 de la section BK.

Aux termes de la promesse d'achat présentée, la ville de Feyzin s'engage à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 210 000 €, admis par France domaine, et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, à la Ville, d'un immeuble situé 2, place Claudius Béry à Feyzin.

2° - Autorise monsieur le Président à signer la promesse d'achat correspondante ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 210 000 € résultant de cette revente, ainsi que les frais inhérents à cette transaction feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 458 200 - fonction 824 - opération n° 1205.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 mars 2010.